

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 11 Décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 Décembre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des loisirs à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Bruno GIRONA ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Avant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Michel LIGNON à Jean-Marc SALEINE ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU

Étaient absents : Robert AZAIS ; Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Franck LIGNON ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	36

Délibération n° : 2025.12.11/165

Objet : Tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière d'Action Sociale ;

VU la délibération 2022.308.12/143 définissant les tarifs des ACM « Les Aventuriers du Jaur » et « Les Loustics »

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de définir les tarifs du nouvel Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Les Explorateurs à Mons ;

CONSIDERANT que les mêmes tarifs sont appliqués dans chaque ACM géré par la communauté de communes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (36 POUR)

- **Fixe** les tarifs des ACM « Les Aventuriers du Jaur », « Les Loustics » et « Les Explorateurs » comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Quotients familiaux	Tarif dégressif en fonction de la composition familiale							
	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	Repas	Sans repas*	Repas	Sans repas*	Repas	Sans repas*	Repas	Sans repas*
0 à 500 €	5,40 €	3,40 €	5,20 €	3,20 €	5 €	3 €	4,80 €	2,80 €
501 à 800 €	6,40 €	4,40 €	5,20 €	4,20 €	6,00 €	4,00 €	5,80 €	3,80 €
de 801 € à 1 300 €	11,00 €	9,00 €	10,80 €	8,80 €	10,60 €	8,60 €	10,40 €	8,40 €

de 1301 € à 1600 €	13,00 €	11,00 €	12,80 €	10,80 €	12,60 €	10,60 €	12,40 €	10,40 €
> 1 601 €	15,00 €	13,00 €	14,80 €	12,80 €	14,60 €	12,60 €	14,40 €	12,40 €

* Sorties et enfants PAI

En dessous de 801 € de QF, les tarifs incluent la déduction des aides de la CAF

- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI




Le Président
Patrick CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr